Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260320-172026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Affaire n°17-2026

L'an deux mille vingt-six, **le vingt mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 16 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 15

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) – M Jean-François BORDAIS (1er Adjoint) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - Mme Dorothée du PONTAVICE - M Raboana RANAIVO – M Dominique RUBIN – M Thierry MONTENAT – Mme Nathalie TERRIEN – Mme Ludivine THOMAS – Mme Julie STEFANELLI– Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET – Mme Maud EL KOUCH – M Baptiste DUVAL – M Dorian MASSON.

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

En application des articles L. 2122-1-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Pocé-les-Bois, un effectif maximum de quatre adjoints.

La commune disposait jusqu'à ce jour de trois adjoints au Maire.

M le Maire propose de fixer à deux le nombre d'Adjoints.

Entendu l'exposé de M le Maire et sur sa proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** la création de deux postes d'Adjoints au Maire.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 20 mars 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCÉ-LES-BOIS 35 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DUVAL